

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2024 - 2025**

Annexe : Option Arbitrage Sportif

Conseil de Gestion : avis favorable le 08/07/2024
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation



Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de l'option Arbitrage Sportif : **Simon BOYER** Simon.boyer@uca.fr

Le PERF Arbitrage (Pôle universitaire d'Expertise de Recherche et de Formation dédié à l'Arbitrage) recrute et accompagne des étudiant.e.s arbitres dans le cadre de son option « Arbitrage Sportif ».

Cette option permet aux étudiant.e.s-arbitres de poursuivre un double projet sportif dans l'arbitrage et de formation à l'université.

Leur projet universitaire peut s'inscrire dans différents cursus (STAPS, Droit, Économie, Gestion, Lettres, Sciences) proposés par l'Université Clermont Auvergne.

Dans chaque cursus, l'option Arbitrage sportif représente 9 crédits universitaires par an. Pour chaque année de Licence, ces crédits sont répartis en 3 UEs de 3 Ects chacune. En concertation avec les responsables pédagogiques des cursus dans lesquels les étudiants sont inscrits, ces UE viennent se substituer à certaines UE de la maquette du diplôme. Selon le projet de l'étudiant et le positionnement des UE fondamentales du cursus, ces substitutions peuvent être positionnées en semestre impair ou pair. Le PERF Arbitrage dispense les enseignements de l'option « Arbitrage sportif » et leur mise en œuvre s'effectue en collaboration avec la composante STAPS.

Contact en scolarité : Juliette BRUGNEAUX juliette.brugneaux@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Contrôlée sauf RSE/SHBN
Assiduité aux TP	Contrôlée sauf RSE/SHBN
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => neutralisation ou épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. Absence injustifiée => L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 0 absence(s) injustifiée(s).

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)

Niveau 2					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)

Niveau 3 - Parcours X					
Intitulé des blocs de connaissances et de compétences	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)

Niveau 1 - Option Arbitrage Sportif

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Construire les conditions d'un double projet Niveau 1	3		EvT+EvC	25%	4	M		1	M		1	M	
	3												
UE 2 : Engagement pour l'Arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 1	3												
Valorisation des engagements dans et pour arbitrage		0,25	Evt		1	M					1	M	
Projet dans et pour l'arbitrage Niveau 1 + valorisation des engagements dans et pour arbitrage		0,75	EvT+EvC	25%	3	M+S	20'	2	M+S	20'	2	M+S	20'
UE 3 : Pratique et analyse de la pratique Niveau 1	3												
EC 1 : Théorie fédérale sur l'arbitrage Niveau 1		0,25	Evt		1	O	20'				1	O	20'
EC 2 : Pratique fédérale de l'arbitrage Niveau 1		0,25	Evt		1	A					1	A	
EC 3 : Analyse de pratique et réflexivité		0,5	Evt		1	M					1	M	
	6												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES : Le « A » pour autre correspond à une évaluation pratique de l'arbitrage et à l'assiduité à la PP

Niveau 2 - Option arbitrage sportif

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
			Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Réflexivité et compétences transversales Niveau 2	3												
EC 1 : Préparation mentale et stress, motivation et émotion		0,5	Evt		1	M					1	M	
EC 2 : Formalisation d'un projet dans et pour l'arbitrage Niveau 2		0,5	EvC	100%	3	M		1	M		1	M	
	3												
UE 2 : Engagement pour l'Arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 2	3												
Valorisation des engagements dans et pour arbitrage		0,25	Evt		1	M					1	M	
Projet dans et pour l'arbitrage Niveau 2		0,75	Evt		2	M+S+A	20'				2	M+S+A	20'
UE 3 : Pratique et analyse de la pratique Niveau 2	3												
EC 1 : Théorie fédérale sur l'arbitrage Niveau 2		0,33	Evt		1	O	20'				1	O	20'
EC 2 : Pratique fédérale de l'arbitrage Niveau 2		0,33	Evt		1	A					1	A	
EC 3 : Préparation mentale et stress, motivation et émotion		0,33	Evt		2	M+O	20'				2	M+O	20'
	6												

EvC : évaluation continue ; Evt : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES : Le « A » pour autre correspond : pour le UE 2 à une intervention ou enquête sur le terrain, pour l'UE 3 EC2 à une évaluation pratique de l'arbitrage et à l'assiduité à la PP

NIVEAU 3 - Option arbitrage sportif

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Réflexivité et compétences transversales Niveau 3	3												
EC 2 : Décision jugement et arbitrage		0,5	Evt		1	M					1	M	
EC 3 : Formalisation d'un projet dans et pour l'arbitrage Niveau 3		0,5	EvC	100%	3	M		1	M		1	M	
	3												
UE 2 : Engagement pour l'Arbitrage au quotidien et dans les fédérations Niveau 3	3												
Valorisation des engagements dans et pour arbitrage		0,25	Evt		1	M					1	M	
Projet dans et pour l'arbitrage Niveau 3		0,75	Evt		2	M+S+A	20'				2	M+S+A	20'
UE 3 : Pratique et analyse de la pratique Niveau 3	3												
EC 3 : Théorie fédérale sur l'arbitrage Niveau 3		0,33	Evt		1	O	20'				1	O	20'
EC 4 : Pratique fédérale de l'arbitrage Niveau 3		0,33	Evt		1	A					1	A	
EC 5 : Décision jugement et arbitrage		0,33	Evt		1	M					1	M	
	6												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES : Le « A » pour autre correspond : pour le UE 2 à une intervention ou enquête sur le terrain, pour l'UE 3 EC2 à une évaluation pratique de l'arbitrage et à l'assiduité à la PP